



## Attestation de prise en charge financière

(valant reconnaissance de dette irrévocable au sens de l'article 82 de la Loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dette et faillite)

Par la présente, la personne soussignée :

- *nom, prénom*  
*né(e) le* *nationalité*  
*adresse de résidence*  
*livret pour étrangers*

s'engage vis à vis des autorités publiques compétentes à couvrir les besoins minimaux selon les normes d'aide sociale valaisanne, ainsi qu'à prendre en charge le paiement de la prime d'assurance maladie, de :

- *nom, prénom*  
*né(e) le* *nationalité*  
*adresse de résidence*

et le(s) enfant(s) suivant(s) :

- *nom, prénom*  
*né(e) le* *nationalité*
- *nom, prénom*  
*né(e) le* *nationalité*

pour une durée de séjour en Suisse d'une année et pour un montant de CHF.....par mois, au sens d'une reconnaissance de dette irrévocable (compléter le montant selon la table en deuxième page).

La personne soussignée s'engage également à prendre en charge les frais d'accident et de maladie non couverts par une assurance, ainsi que les éventuels frais de renvoi dans le pays de provenance ou d'origine.

Cet engagement entre en vigueur dès la signature par le garant de la présente attestation. Il est renouvelable. Il prend fin lorsque la/les personne(s) prise(s) en charge quitte(-ent) la Suisse.

Lieu : Date :

Signature garant(e) : .....

Visa de la commune : ..... Date :

Annexes à joindre : *pièces justificatives attestant des revenus mensuels réguliers du (de la) garant(e) et une attestation de l'Office des poursuites si le ou la garant(e) réside en Suisse.*

L'établissement de la présente attestation de prise en charge financière ne préjuge pas de la décision qui sera rendue par le Service de la population et des migrations.